



Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir **des données sur la formation professionnelle 2022 de l'OPCO-EP**. Il propose une photographie régionale des caractéristiques et des conditions d'accès des salariés à la formation professionnelle continue au niveau de l'OMPL, de chacun des trois secteurs et des branches professionnelles.

Données de cadrage 2022

	Nombre total d'actions de formation	Effectifs salariés totaux	Nombre d'entreprises formatrices	Nombre total d'entreprises
	2 452	6 878	540	1 366
	2 208	6 248	512	1 316
	244	630	28	50
	1 328	7 568	400	1 618
	232	401	22	35
	848	5 716	311	1 339
	14	352	8	48
	234	1 099	60	196
	14 337	44 890	3 377	9 753
	2 514	7 341	962	2 963
	152	7 117	24	39
	1 117	11 681	290	3 572
	9 804	15 055	1 836	2 551
	750	3 696	265	628
Auvergne-Rhône-Alpes	18 117	59 336	4 317	12 737
Ompl	132 189	496 473	34 746	102 459

Sources : OPCO-EP, bases adhérents et formation, 2022 ; Insee, DSN, 2021.



RECOURS PROPORTIONNÉ À LA FORMATION

- La région est caractérisée par un certain équilibre dans l'accès à la formation professionnelle. En effet, elle regroupe 12 % des effectifs salariés nationaux du champ de l'OMPL et est à l'origine de 13,7 % des actions de formation. 33,9 % des entreprises libérales régionales se sont investies dans ces actions.
- Par rapport à la moyenne régionale, le secteur cadre de vie-technique se distingue par un accès des salariés à la formation professionnelle plus fréquent (35,6 %).
- En revanche, le secteur juridique est caractérisé par une proportion significativement plus faible de salariés formés (17,5 %).



MAJORITAIREMENT DES PDC

- Au niveau de la région, les salariés du champ de l'OMPL enrichissent majoritairement leurs compétences par des stages financés dans le cadre du PDC (25,2 %) avec un taux d'accès plus élevé qu'au niveau national (+ 4,2 points).

En fonction de la branche, le taux d'accès à ce dispositif varie fortement. Il est nettement plus marqué pour les salariés des pharmacies d'officine (56,7 %), des études d'administrateurs et de mandataires judiciaires (53,1 %) et des entreprises d'expertises en automobile (37,8 %).

En retour, il est plutôt faible pour ceux des laboratoires de biologie médicale extra-hospitaliers (0,7 %) et des offices de commissaires-priseurs judiciaires et sociétés de ventes volontaires (2,3 %).

- Les entreprises régionales ayant mobilisé au moins un des dispositifs de formation recourent plus souvent au PDC (25 %) que l'ensemble des entreprises au niveau national (23,5 %).

Taux d'accès à la formation (%)

	Taux d'accès des salariés à la formation ¹			Taux d'entreprises formatrices ²		
	Cpro	Capp	PDC	Cpro	Capp	PDC
	0,2	3,9	31,6	1,0	15,2	29,6
	0,2	4,2	31,0	0,9	15,5	28,6
	0,3	0,6	37,8	2,0	6,0	54,0
	0,8	2,8	14,0	3,0	9,9	15,7
	1,2	3,5	53,1	14,3	20,0	54,3
	0,8	3,0	11,1	2,8	9,9	13,7
	0,0	1,7	2,3	0,0	10,4	12,5
	0,6	2,0	18,7	3,1	8,2	23,5
	1,8	4,0	26,1	6,1	12,5	25,9
	8,4	4,2	21,6	14,9	7,2	17,1
	0,2	1,3	0,7	15,4	53,8	15,4
	0,1	1,4	8,0	0,4	2,8	6,0
	1,0	7,4	56,7	5,3	30,4	62,3
	0,0	3,9	16,4	0,2	17,2	32,8
Auvergne-Rhône-Alpes	1,5	3,9	25,2	5,2	12,5	25,0
Ompl	1,4	4,3	21,0	5,1	13,8	23,5

Sources : OPCO-EP, bases adhérents et formation, 2022 ; Insee, DSN, 2021.

Cpro : contrat de professionnalisation.

Capp : contrat d'apprentissage.

PDC : plan de développement des compétences.

1 : ensemble des actions de formation.

2 : entreprises ayant mobilisé au moins une fois le dispositif de formation considéré.



DOMINANCE DES ATTESTATIONS DE PRÉSENCE

- Pour les salariés du champ de l'OMPL de la région, le renforcement des compétences s'effectue majoritairement par des formations débouchant sur une attestation de présence donnée à l'issue de stages ou d'actions assimilées (52,7 %).

Ce type de sanction est nettement surreprésenté par rapport à l'ensemble national (46,7 %).

- À l'exception des titres et diplômes (45,3 % contre 51,1 % au niveau national), les autres sanctions sont très marginales (1,9 %).

Répartition des formations par sanction (%)

	Attestation de présence	Certificat de qualification professionnelle	Titre et diplôme
	77,0	0,0	23,0
	84,9	0,0	15,1
	5,7	0,0	94,3
	24,8	0,5	74,8
	9,5	0,0	90,5
	31,1	0,4	68,5
	0,0	0,0	100,0
	18,4	1,3	80,3
	51,2	2,4	46,5
	48,6	0,3	51,0
	20,4	0,0	79,6
	47,4	6,5	46,1
	53,2	0,6	46,2
	45,1	27,3	27,6
Auvergne-Rhône-Alpes	52,7	1,9	45,3
Ompl	46,7	2,2	51,1

Sources : OPCO-EP, base formation, 2022.



COMPÉTENCES TRÈS CIBLÉES

Au niveau de la région, les besoins des entreprises du champ de l'OMPL en acquisition de compétences concernent essentiellement deux domaines :

- l'activité de l'entreprise, dont la fréquence (66,8 %) est supérieure de + 2,5 points à l'ensemble national ;
- le développement professionnel/ personnel dans 22 % des cas, soit - 1,2 point par rapport au champ national.

Répartition des formations par domaine de compétences (%)

	Activité de l'entreprise	Gestion d'entreprise	Informatique numérique	Développement professionnel/personnel	Langues	Autres
	86,8	5,4	2,3	5,2	0,0	0,2
	86,1	5,6	2,5	5,5	0,0	0,3
	93,0	4,1	0,0	2,9	0,0	0,0
	49,5	12,4	34,0	2,7	1,1	0,2
	81,0	9,9	8,6	0,4	0,0	0,0
	48,9	12,7	33,7	2,6	1,7	0,4
	35,7	42,9	0,0	21,4	0,0	0,0
	21,4	12,0	62,4	4,3	0,0	0,0
	65,0	7,0	1,3	26,6	0,0	0,1
	64,0	15,5	3,7	16,8	0,0	0,0
	47,4	36,8	0,7	13,8	0,0	1,3
	13,8	34,6	6,6	44,3	0,0	0,6
	70,0	1,3	0,1	28,6	0,0	0,0
	83,7	5,7	0,7	9,9	0,0	0,0
Auvergne-Rhône-Alpes	66,8	7,2	3,8	22,0	0,1	0,1
Ompl	64,3	8,7	3,3	23,2	0,3	0,1

Sources : OPCO-EP, base formation, 2022.



ACCÈS DIFFÉRENT SELON LE GENRE

- Dans le champ régional de l'OMPL, 86,2 % des salariés formés sont des femmes. Cette proportion est supérieure à celle qu'elles détiennent parmi l'ensemble des salariés du champ de l'OMPL régional (84,7 %).
- La configuration nationale est proche de celle de la région. 84,8 % des effectifs formés sont des femmes et ces dernières représentent 83,1 % des salariés.

Répartition des stagiaires par genre (%)

	Femmes	Hommes
	59,7	40,3
	62,8	37,2
	28,8	71,2
	85,7	14,3
	81,1	18,9
	86,8	13,2
	64,3	35,7
	86,6	13,4
	91,0	9,0
	94,6	5,4
	83,3	16,7
	88,6	11,4
	90,5	9,5
	90,1	9,9
Auvergne-Rhône-Alpes	86,2	13,8
Ompl	84,8	15,2

Sources : OPCO-EP, base formation, 2022.



DISPOSITIFS PLUTÔT GÉNÉRÉS

- Les dispositifs de formation mobilisés dans le champ de l'OMPL régional sont caractérisés par un déséquilibre important entre les genres. 81,6 % des hommes accroissent leurs compétences par le biais du PDC, soit un différentiel significatif de 3,7 points en défaveur des femmes.

En revanche, 6,5 % des femmes sont en contrat de professionnalisation contre 3,4 % des hommes.

- Les répartitions au niveau national présentent quelques différences avec celles de la région. Le PDC est mobilisé par 78,4 % des hommes stagiaires contre 73,4 % des femmes.

Les contrats de professionnalisation bénéficient à 7 % des femmes contre 3 % d'hommes.

Répartition des stagiaires par genre et dispositif (%)

	Cpro Femmes	Cpro Hommes	Capp Femmes	Capp Hommes	PDC Femmes	PDC Hommes
	0,6	0,7	13,7	12,0	85,7	87,3
	0,5	0,9	14,0	14,3	85,5	84,8
	1,9	0,0	7,5	0,0	90,6	100,0
	4,6	5,8	16,3	24,0	79,1	70,2
	2,1	6,1	6,3	15,2	91,5	78,8
	5,8	5,9	19,9	31,4	74,3	62,7
	0,0	0,0	66,7	0,0	33,3	100,0
	2,5	6,5	9,0	12,9	88,6	80,6
	7,3	5,2	15,8	15,8	76,8	79,1
	30,9	26,6	15,1	18,3	54,0	55,0
	8,8	8,0	54,4	84,0	36,8	8,0
	1,8	0,0	16,4	12,0	81,8	88,0
	2,0	3,0	14,6	13,4	83,4	83,6
	0,2	0,0	22,6	17,5	77,2	82,5
Auvergne-Rhône-Alpes	6,5	3,4	15,7	14,9	77,9	81,6
Ompl	7,0	3,0	19,6	18,6	73,4	78,4

Sources : OPCO-EP, base formation, 2022.



ACCÈS INÉGAL SELON LA TRANCHE D'ÂGE

- Dans le champ de l'OMPL régional, les salariés de 50 ans et plus sont proportionnellement moins nombreux chez les stagiaires : 15,6 % des formés contre 27 % des salariés.

À l'exception des salariés de 35 à 49 ans (32,8 des stagiaires pour 32,8 des effectifs), les autres salariés sont dans une situation plus favorable.

- Par rapport à la région, l'accès à la formation par tranche d'âge au niveau national est assez similaire. Les jeunes sont plus souvent formés. Ils représentent 54,9 % des stagiaires pour 40,9 % de l'ensemble des salariés.

Répartition des stagiaires par tranche d'âge (%)

	< 35 ans	35 à 49 ans	50 ans et +
	53,3	34,7	12,0
	53,8	34,2	12,0
	48,4	39,7	12,0
	51,5	28,1	20,4
	45,1	32,0	22,9
	52,6	27,9	19,5
	78,6	21,4	0,0
	50,9	26,3	22,8
	51,3	33,0	15,7
	53,7	32,6	13,7
	72,0	19,3	8,7
	47,7	33,3	19,0
	49,1	34,2	16,7
	70,3	23,7	6,0
Auvergne-Rhône-Alpes	51,6	32,8	15,6
Ompl	54,9	30,8	14,3

Sources : OPCO-EP, base formation, 2022.



DISPOSITIFS ADAPTÉS SELON L'ÂGE

• Au niveau de la région, les formations des salariés sont essentiellement financées par le PDC. Il est mobilisé dans plus de 60 % des cas, quelle que soit la classe d'âge. Néanmoins, il est nettement plus fréquent chez les stagiaires de 35 à 49 ans (94,7 %) et de 50 ans et plus (98,5 %). Pour les moins de 35 ans, les contrats d'apprentissage (30 %) sont fortement utilisés.

• Par rapport aux moyennes observées au niveau national, la répartition des dispositifs en fonction de l'âge des stagiaires de la région présente quelques différences :

- les contrats d'apprentissage sont moins souvent utilisés pour les jeunes (- 5,1 points) ;
- le recours au PDC est plus fréquent pour la formation des moins de 35 ans (+ 5,1 points).

Répartition des stagiaires par tranche d'âge et dispositif (%)

	Cpro < 35 ans	Capp < 35 ans	PDC < 35 ans	Cpro 35-49 ans	Capp 35-49 ans	PDC 35-49 ans	Cpro 50 ans et +	Capp 50 ans et +	PDC 50 ans et +
	0,9	24,3	74,7	0,4	0,1	99,4	0,0	0,0	100,0
	0,9	26,1	73,0	0,5	0,2	99,4	0,0	0,0	100,0
	1,1	4,5	94,4	0,0	0,0	100,0	0,0	0,0	100,0
	9,1	33,8	57,1	0,3	0,0	99,7	0,0	0,0	100,0
	6,3	17,7	75,9	0,0	0,0	100,0	0,0	0,0	100,0
	10,8	40,7	48,5	0,5	0,0	99,5	0,0	0,0	100,0
	0,0	54,5	45,5	0,0	0,0	100,0	0,0	0,0	0,0
	5,9	18,6	75,4	0,0	0,0	100,0	0,0	0,0	100,0
	9,3	30,6	60,1	6,4	0,2	93,4	1,7	0,2	98,1
	36,9	28,2	34,9	29,4	0,2	70,5	9,1	0,7	90,2
	6,5	81,5	12,0	20,7	3,4	75,9	0,0	0,0	100,0
	1,8	33,0	65,2	1,5	0,3	98,2	1,0	0,5	98,5
	3,2	29,4	67,4	1,3	0,2	98,4	0,2	0,1	99,7
	0,2	31,5	68,3	0,0	0,0	100,0	0,0	0,0	100,0
Auvergne- Rhône-Alpes	8,0	30,0	62,0	5,1	0,2	94,7	1,3	0,2	98,5
Ompl	8,0	35,1	56,9	5,9	0,4	93,7	1,5	0,1	98,4

Sources : OPCO-EP, base formation, 2022.



ACCÈS DIFFÉRENT SELON LA TAILLE D'ENTREPRISE

- Dans le champ de l'OMPL régional, les salariés de TPE (moins de neuf salariés) sont surreprésentés parmi les stagiaires : 67,8 % des formés alors que ces entreprises emploient 56,2 % des salariés. En revanche, les entreprises de 10 salariés et plus regroupent 32,2 % des stagiaires contre 43,8 % des salariés.
- Par rapport à la moyenne régionale, la configuration du champ de l'OMPL national est analogue. En termes relatifs, les salariés de TPE accèdent plus souvent à la formation (68,9 % des formés et 55,2 % des salariés) que ceux d'entreprises de taille plus grande (31,1 % des formés et 44,8 % des salariés).

Répartition des stagiaires par tranche d'effectifs (effectifs moyens sur l'année, %)

	1 à 9	10 à 19	20 et +
	51,2	23,8	25,0
	54,3	20,8	24,8
	20,1	53,3	26,6
	51,6	9,2	39,2
	18,3	0,6	81,1
	60,7	11,8	27,4
	78,6	0,0	21,4
	44,8	7,8	47,4
	72,5	16,9	10,6
	87,1	8,8	4,1
	0,0	14,0	86,0
	33,7	15,9	50,3
	76,4	19,1	4,5
	62,5	18,1	19,4
Auvergne-Rhône-Alpes	67,8	17,2	15,0
Ompl	68,9	15,7	15,4

Sources : OPCA-EP, base formation, 2022.